



À quoi serviront les sommes versées à nos ESAT ?

Afin de proposer aux travailleurs des activités compatibles avec leur handicap et leur projet individuel, nous menons des actions de **FORMATION en continu** avec l'aide de spécialistes : maître composteur, couturière, apiculteur, expert du linge... Nos ESAT ont plusieurs projets de développement pour lesquels nous souhaitons financer les matériels et les formations :



Sites de compostage

Pour la valorisation des bio-déchets issus des cuisines de nos établissements,



Rucher École

Pour apprendre à élever des Reines et produire du miel,



Pôle couture

Pour se former sur des machines à coudre spécifiques,



Espaces Verts

Pour les formations sur la prévention des risques et la conduite d'engins,



Salle d'entretien

Pour définir et suivre les projets professionnels dans un espace dédié,



Formation blanchisserie

Pour se former au maniement des outils de repassage et de pressing.

Les ESAT de l'AEDE

500 travailleurs, 5 sites de production en Ile-de-France

Retrouver l'ensemble de nos prestations sur esat.aede.fr

ESAT DU DOMAINE EMMANUEL

7 route de Pézarches 77515 Hautefeuille
19 rue de l'Aubetin 77120 Coulommiers
Tél : 01 64 75 66 50 - domaineemmanuel@aede.fr
Directeur : Philippe Goldschmidt
SIRET : 77572284600026

ESAT DU VAL D'EUROPE

19 bd des Artisans 77700 Bailly-Romainvilliers
Tél : 01 60 42 71 50 - esatduvaldeurope@aede.fr
Directeur : Eric Rychen
SIRET : 77572284600083

ESAT DES MUGUETS

53 rue du Commandant Rolland 93350 Le Bourget
Tél : 01 49 34 61 20 - esatdesmuguets@aede.fr
Directeur : Wassila Chabane
SIRET : 77572284600166

ESAT LES ATELIERS DE L'AMBRESIS

12 rue de l'Industrie 77270 Villeparisis
Tél : 01 60 21 20 40
esatambresis@aede.fr
Directeur : Jacques Corbin
SIRET : 77572284600265



Depuis plus de 60 ans, l'AEDE accompagne des personnes en situation de handicap mental, psychique, polyhandicap, handicap auditif, Alzheimer dans leurs parcours de vies.

Association loi 1901 - 27 établissements
en Île-de-France et en Alsace

Siège : 5 route de Pézarches 77515 Hautefeuille
Tél : 01 64 65 63 63 - aede@aede.fr

www.aede.fr



Les ESAT de l'AEDE

Contribuez à la formation de nos travailleurs ESAT grâce à votre Taxe d'apprentissage



Vous pouvez financer directement la formation de nos travailleurs : c'est vous qui décidez !

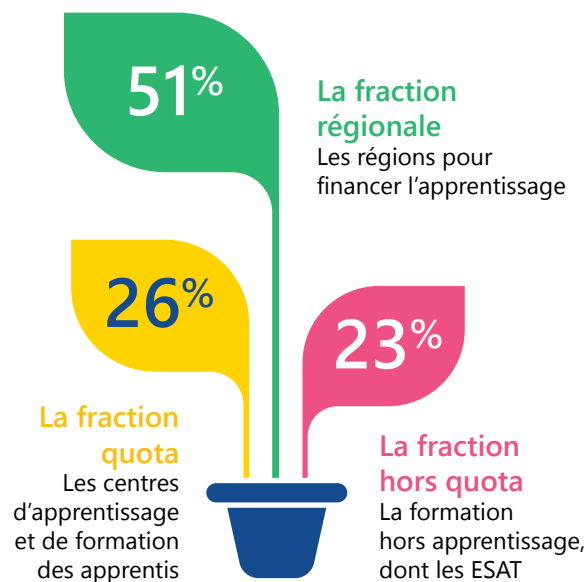


- Toute entreprise soumise à l'impôt est redevable de la Taxe d'Apprentissage (T.A.)
- La T.A. est calculée en % de la masse salariale

→ Les sommes récoltées sont réparties en 3 types de bénéficiaires

- C'est vous qui décidez à qui attribuer les 23% de votre fraction hors quota
- Aucun ESAT ne peut percevoir directement la taxe d'apprentissage
- Les sommes sont collectées par votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) avant le 1^{er} mars
- Pour soutenir notre ESAT indiquez-le à votre OCTA

Qui perçoit la T.A. récoltée ?



Pourquoi décider d'attribuer votre T.A. à nos ESAT ?

C'est le seul impôt pour lequel vous décidez du bénéficiaire.

- Renforcer notre partenariat
- Soutenir l'égalité des chances de personnes en situation de handicap
- Affirmer votre engagement d'entreprise sociale et responsable

En pratique



ÉTAPE 1

Complétez la promesse de versement de nos ESAT (téléchargeable sur le site esat.aede.fr) et envoyez-là à communicationesat@aede.fr. Cela facilite notre gestion car nous ne serons officiellement prévenus de votre versement qu'en septembre.

ÉTAPE 2

Procurez-vous le **bordereau d'affectation** auprès de votre OCTA

ÉTAPE 3

Indiquez les **sommes et les coordonnées** de l'ESAT formateur que vous avez choisi

ÉTAPE 4

Adressez la promesse et le bordereau à votre OCTA avant le 28 février



Les directeurs de nos ESAT sont à votre disposition pour vous aider !